



Serge Cadieux
Président national

Une amélioration des régimes de retraite publics est indispensable

La dernière année a été très éprouvante sur le plan économique pour l'ensemble du pays. Nous avons connu le plus important ralentissement économique mondial depuis la grande crise des années 1930. Bien des Canadiennes et Canadiens craignent d'avoir des pensions insuffisantes ou même de sombrer dans la pauvreté quand ils prendront leur retraite. Des centaines de milliers d'emplois au Canada qui payaient bien ont été éliminés; les pensions de millions de Canadiennes et de Canadiens ont été compromises par la crise financière et la vague de faillites d'entreprise. Même les personnes qui ont des emplois se demandent si elles pourront prendre leur retraite un jour, et quand ce jour viendra.

Des lacunes à corriger

Comme le mentionne le CTC dans sa campagne sur l'avenir des pensions canadiennes, il est indéniable que les événements récents ont mis en évidence d'importantes lacunes au cœur de notre système public de retraite. Nos régimes de pension au Canada assurent un revenu stable pendant la retraite, mais les régimes publics de pension sont loin d'arriver à assurer un revenu de retraite équivalant à 70 % des revenus de préretraite — la norme généralement admise pour maintenir un niveau de vie acceptable.

Les régimes privés de retraite que nous avons négociés dans nos conventions collectives étaient censés combler l'importante différence entre le montant versé par les pensions publiques et un revenu acceptable au moment de la retraite. Ils sont malheureusement en grande difficulté, la presque totalité des régimes de retraite à prestations déterminées éprouvant des problèmes de capitalisation.

Ce problème de capitalisation des régimes à prestations déterminées signifie pour les syndicats une difficulté accrue dans la négociation de régimes de retraite à prestations déterminées. Nous constatons depuis ces derniers quinze ans une grande migration vers les régimes à cotisations déterminées qui s'apparentent à des REER dans la mesure où ils sont plus risqués, plus coûteux et que leur rendement est très incertain.

Selon Statistique Canada, entre 1992 et 2007 pour les grandes entreprises de mille employés et plus du secteur privé au Canada, les régimes à prestations déterminées sont passés de 89 % à 69 %, une baisse de 20 %.

Pour les entreprises de 10 à 999 employés, les régimes à prestations déterminées sont passés de 50 % à 33 % durant la même période.

En 1992, 29 % des employés avaient droit à un régime à prestations déterminées comparativement à

seulement 19 % en 2007. Pour la même période, les employés qui avaient droit à un régime à cotisations déterminées sont passés de 5 % à 7 % et les employés couverts par un régime hybride sont passés de 1 % à 2 %.

La donnée la plus importante à observer est sans aucun doute la suivante : en 1992, 65 % des travailleurs du secteur privé ne bénéficiaient d'aucun régime de retraite privé. En 2007, ce pourcentage est passé à 72 %.

ACTUELLEMENT, LA SITUATION EST LA SUIVANTE EN MATIÈRE DE RÉGIMES DE RETRAITE AU CANADA :

- 72 % des travailleurs et travailleuses du secteur privé n'ont aucun régime de retraite chez leur employeur
- Le régime de retraite pour la majorité de ceux et celles qui en ont un est en difficulté en raison des crises financières à répétition
- La très grande majorité des régimes à prestations déterminées accusent un déficit de capitalisation d'environ 30 %
- Sauf pour l'Ontario, il n'existe pas d'assurance pour garantir les prestations aux travailleurs et travailleuses en cas de fermeture d'entreprise.

Nous croyons que les Canadiens et les Canadiennes ne devraient pas être obligés de « se débrouiller tout seuls » pendant la retraite.

Après avoir passé une vie de travail à apporter une contribution positive au développement de notre province ou de notre pays, nous méritons de prendre une retraite dans la sécurité et la dignité.

Nous joignons notre voix à celle du CTC pour demander que soit tenu un sommet national des intervenants gouvernementaux, patronaux, syndicaux et autres pour dresser, après discussion, un plan concret permettant de rebâtir et de réformer notre système public de retraite au Canada.

Les changements que nous jugeons prioritaires comprennent un important déplacement de l'accent des régimes privés aux régimes publics et l'augmentation de la sécurité des personnes participant déjà à des régimes de retraite chez leur employeur. Les modifications qui sont proposés par le CTC seraient utiles à tous les travailleurs et travailleuses car elles accroîtraient la sécurité et permettraient de voir à ce que notre système de pension réponde mieux aux besoins d'une économie en évolution.

Les propositions du SEPBB

Le SEPBB appuie entièrement les propositions du Congrès du travail du Canada :

1. Doubler les prestations définies du RPC/RRQ

Pour assurer une meilleure pension **minimale** à tous les Canadiens et Canadiennes financée à l'aide d'une légère et graduelle augmentation des cotisations échelonnée sur sept ans. La majoration des cotisations doublerait le montant moyen des gains que remplacent les prestations de pension du RPC, portant la prestation maximale à 1 635 \$ par mois (en dollars de 2009). Les prestations du RPC/RRQ étant indexées au coût de la vie, stables et transférables d'un emploi à l'autre, elles offriraient un revenu de retraite **minimal pour tous** sous forme de prestations définies.

2. Hausser les prestations du SRG/SV ...

... **immédiatement** de 15 % pour sortir toutes les personnes âgées de la pauvreté. Cette mesure permettrait de stimuler les économies canadienne et locale en ces temps si difficiles et de façon continue du fait que les personnes âgées à faible revenu à qui est versée chaque mois cette somme supplémentaire seraient plus susceptibles de la dépenser pour satisfaire à des besoins essentiels.

3. Une assurance sur les retraites ...

... **obligatoire** comme le sont les autres assurances sur les biens essentiels au Canada. La retraite est l'un des plus importants avoirs qu'un travailleur peut posséder. Cette assurance serait financée à même les régimes de retraite ainsi que par une taxe de 0,1 % imposée sur les transferts financiers sur les titres au Canada. Les spéculateurs qui ont été au cœur du récent chaos financier seraient ainsi obligés de protéger les caisses de retraite.

De plus, le SEPBB estime qu'il est nécessaire d'adopter d'autres mesures en plus des propositions du CTC. D'abord, en ce qui concerne les régimes de retraite privés :

1. **Amender les lois sur les faillites** afin de protéger les droits des travailleurs comme créanciers qui ont contribué – souvent pendant toute leur vie active – dans un régime de retraite.

2. **Abolir toute forme de congés de contribution** afin de s'assurer bon an, mal an, un financement responsable et continu des régimes complémentaires de retraite ce qui aiderait à assurer une santé financière à long terme.

3. **Modification de la loi de l'impôt fédéral** pour permettre une capitalisation à plus de 110 % et même de plus de 125 %. Cette mesure servira également à aider à assurer une santé financière à long terme et donc à garantir les régimes complémentaires de retraite par une capitalisation plus importante.

Régimes de retraite

- 4. De pas pénaliser les travailleurs.** Faire en sorte que les régimes de retraite publics ne pénalisent pas les travailleurs. Le SEPB s'oppose aux coupures des prestations au conjoint survivant, à la réduction des prestations versées à ceux et celles qui prennent leur retraite entre 60 et 65 ans et à la réduction de la prestation pour les années non-computables consacrées à la prise en charge des enfants. Nous savons que les femmes sont particulièrement touchées par ces réductions de prestations.
- 5. Augmenter le MAGA.** En plus de doubler de 25 % à 50 % le taux de la prestation définie de remplacement de revenu pour tous, hausser le plafond de 46,300 \$ (en dollars 2009) de 150 % du MAGA pour permettre un vrai doublement de prestations pour un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs. Le SEPB s'oppose à un système de cotisations volontaires pour hausser le RPC/RRQ de 100% à 150 % du MAGA.
- 6. Envisager, avec les partenaires syndicaux, toute autre mesure** qui assurerait le versement des rentes acquises.

En conclusion, le SEPB estime de la plus haute urgence que le gouvernement canadien adopte cette importante série de modifications majeures plutôt que d'apporter simplement quelques modifications à la pièce. C'est par l'adoption de cette série majeure de modifications que nous arriverons à protéger adéquatement tous les citoyens du Canada sans n'en négliger aucun.